

## *Les CPOM dans le secteur médico-social : quels enjeux et évolutions des pratiques pour les équipes de direction ?*

**Philippe CARNERO,**  
Directeur Général d'EDEA

Au cœur des évolutions du secteur social et médico-social soumis à une avalanche de textes juridiques depuis 2002, la politique de contractualisation prend aujourd'hui une ampleur nouvelle et implacable.

Pourtant, les fondements de la contractualisation dans ce secteur se retrouvent dès 1975 dans la loi du 30 juin relative aux institutions sociales et médico-sociales. La loi 2002-2 rénovant l'action sociale et médico-sociale créé le CPOM (Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens) et introduit cette mécanique dans l'article 313-11 du CASF.

Ces contrats dits de première génération se sont parfois accompagnés de conditions avantageuses pour les organismes signataires permettant certains rebasages.

Depuis la donne a changé. Devant le peu d'engouement des gestionnaires pour la signature de ces contrats, les pouvoirs publics ont rendu obligatoires la signature d'un CPOM dans le secteur des personnes

handicapées selon une programmation fixée en Nouvelle Aquitaine conjointement par l'ARS et le Département et s'étalant sur une période 2017-2021.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, tous les gestionnaires auront donc signé leur CPOM. Il s'agit là d'une réforme capitale voire d'une révolution culturelle dont les équipes de direction doivent mesurer les opportunités, les risques et les enjeux managériaux et stratégiques qu'elle emporte.

L'objet de cette rencontre sera donc après un rapide historique de la mise en place de la contractualisation et une contextualisation du CPOM, d'examiner la démarche à mettre en œuvre et les outils techniques proposés en Nouvelle Aquitaine. Chaque étape de cette démarche comporte des enjeux, des points de vigilance et des opportunités et permettra d'échanger sur les nécessaires évolutions des pratiques pour les équipes de direction.

*jeudi 31 mai 2018*  
*de 18 h à 20 h 00 à l'IRTS Nouvelle-Aquitaine*

*tarif inscription : 15 euros la conférence*

*gratuité sur présentation de justificatif*

(joint au bulletin d'inscription) : pour étudiants ; stagiaires en formation cadres à l'IRTS Nouvelle-Aquitaine ; demandeurs d'emploi, minima sociaux.

**coordination**

**Christine DUTRIEUX**, directrice pôle formations supérieures, continues et de la prospective, IRTS Nouvelle-Aquitaine

**animation**

**Christiane RECAPET**, cadre pédagogique, responsable de formation, IRTS Nouvelle-Aquitaine

**inscriptions**

bulletin à retourner par mail à

[c.condon@irtsnouvelleaquitaine.fr](mailto:c.condon@irtsnouvelleaquitaine.fr)

**contact**

**Catherine CONDON**

05 56 84 20 86

**informations sur**

[www.irtsnouvelleaquitaine.fr](http://www.irtsnouvelleaquitaine.fr)